



cotisation de 900€:absence consiliation et pas de conclusions!!!

Par **ATTENTION**, le 10/01/2011 à 01:00

Bonjour,

J' ai payé 900€ au syndicat SASDS (responsable:Theo SELALMAS)63 rue Pascal,75013 paris.Cette cotisation est de trop car le jour meme de la conciliation au prud'homme il m'apel pour me signaler que personne du syndicat ne pourra ètre présent à l'audience qui débute dans deux heures et me dis que ce n'est pas grave et pas nécessaire que je m'y rende!!! Je me libère pour me représenter moi-meme...Ensuite les conclusions n'ont pas été faite et je l'apprend par un recomandé reçu par la partie adverse!!! Je me suis rendu ensuite au 63 rue pascal pour avoir des explications en lui demandant le remboursement de ma cotisation et c'est alors que monsieur SELALMAS me dit d'un un air fier de son travail que ce n'est pas possible et que se n'est pas son problème d'être absent!!!
ALORS LA? JE NE SAIS PAS QUOI FAIRE? Ils sont trop mauvais...

Je souhaiterai avoir des infos sur se genre de fournisseur de vent et pouvoir réagir .MERCI.

Par **coqlico**, le 24/11/2011 à 15:31

BONJOUR,je m'adresse à la personne qui avait payer 900E au syndicat sasds, il ma fait la meme chose et c'est toujours le meme, mais j'ais pu m'arreter, à moin que cette somme, et j'ai déposer plainte et c'est en cour car il en profite des malheurs des autres stop,si vous voulez me joindre n'hésitez pas.

Par **Sophie75**, le 01/12/2011 à 09:25

"Monsieur" Théodore Sélalmas, Il est clair que nous sommes tous paranoïaques et que toutes les victimesde vos malversations sont des menteurs pathologiques. Néanmoins, permettezmoi de vous dire ceci : tout ce que vos victimes ont indiqué sur ce site n'apour d'autre but que d'éviter que vous fassiez d'autres victimes; nous avonsdonc tenus à mettre en garde toutes les personnes licenciées et dans ladétresse que vous risquez d'abuser par de belles et vaines paroles. Malgrévos nombreuses menaces, seules les victimes ont porté plainte contre vous;curieusement vous n'avez jamais pu porter plainte contre quiconque

d'entrouver pour dénonciation calomnieuse ou diffamation, ce qui prouve bien que ce que vos victimes ont écrit sur ce site ou d'autres sites n'est que le reflet de la réalité, prouvé par un dossier de pièces déjà volumineux (nous nous sommes regroupés). Peut-être craignez-vous la vérité? Quand vous vous engagez à "payer" pour vos adhérents sans surcoût un avocat, vous savez très bien que c'est faux; aucun avocat ne plaide sans être payé, et vous ne le payez pas. Ce n'est pas le pire de vos forfaits, vous avez été jusqu'à encaisser des chèques d'un employeur libellés au nom d'une de vos "cliente"; si ce n'est pas de l'escroquerie il faudra m'expliquer ce dont il s'agit. Ah pardon... vous n'avez pas fait exprès... encaisser un chèque libellé au nom d'une salariée et l'encaisser via un compte "tiers" c'est une attitude tout à fait normale de la part d'un "syndicat"; je sais, je sais, là encore vous n'êtes qu'un pauvre Caliméro à qui la terre entière en veut; ce sont des petits lutins malicieux qui agissent à votre place... Par ailleurs en ce qui concerne vous avez émis au nom du syndicat un chèque impayé pour soi-disant me "rembourser", je vois mal comment votre entité peut fonctionner sans moyens de paiement sous le coup d'une interdiction bancaire. Ah oui j'oubliais... vous comptez sur les "gogos" de fin d'année et leurs cotisations pour vous acquitter de vos dettes m'avez-vous dit... je ne savais pas que c'était la vocation d'un syndicat... en principe ils sont philanthropes mais vous non... ah oui que dites-vous encore... vous n'êtes pas le seul dans ce syndicat... comme c'est commode... enfin en tant que Président vous avez la responsabilité pénale de vos agissements contraire à la loi quand même... et je doute fort que vous soyez soutenu par vos "salariés" que vous n'avez pas "payé"... Je constate que ce n'est ni le sens moral, ni le respect, et encore moins l'honnêteté qui vous étouffe, vous communiquez même sur internet le nom de vos victimes leurs adresses et en ce qui me concerne le montant de mon salaire (inutile d'effacer j'ai imprimé vos écritures). Donc en la matière vous ne pouvez pas vous plaindre d'une atteinte quelconque, dès lors que les victimes de vos agissements dont je fais partie n'écrivent sur ce genre de sites que pour vous empêcher de nuire de nouveau, certaines enquêtes n'étant pas "classées" mais "en cours". Par contre, vous menacez, vous harcelez par internet et divulguiez des informations de nature à porter atteinte à la vie privée de vos victimes. En ce qui me concerne j'ai d'ores et déjà transmis mes pièces de procédure en justice, et je compte bien obtenir par voie judiciaire et légalement votre condamnation, voire votre emprisonnement. Vous ne méritez pas plus de considération de ma part, je n'ai plus de temps à perdre avec vous et j'ose espérer que vous ne causerez plus aucun préjudice à personne, et que les informations communiquées sur vos procédés de qualité de représentant du syndicat SASDS permettront aux autres de se protéger.

Par **coqlico**, le **01/12/2011** à **18:30**

la plus belle histoire, c'est que Monsieur les prélèvements qu'il avait effectué, marquer noir sur blanc il a osé dire que la poste a inventé il n'y a jamais eu de prélèvement, il s'est pas présenté au prud-homme la première fois car monsieur, avait un dossier urgent dans le nord mais il n'a pas précisé la nature de ce dossier à vous de voir, la deuxième fois monsieur selasmas ne se présente pas pour prélèvement rejeter et il me demande, les agios une fois que le prélèvement effectué il représente une deuxième fois le prélèvement, alors comme il dit que le relevé de compte et faut il faut que je lui paye deux prélèvements plus les agios et que j'avoue au téléphone, que le relevé et faut et cette fois il n'était pas seul il étaient deux mais au tel, un film incroyable mais vrais tout ce que je peux dire qu'il ne faut pas se taire pour ça, rassemblant nous pour que tout ça s'arrête.